



Démission CDI compteur horaire négatif

Par **sam1986**, le **29/01/2017** à **19:54**

Bonjour,

Ma situation me contraint à envisager de **démissionner de mon CDI** avant la date anniversaire.

Le fait est que mon temps de travail et salaire sont annualisés et que mon **compteur d'heures est en négatif**.

Je précise que j'ai fait mes calculs pour essayer de rattraper toutes ces heures avant de poser ma démission mais cela m'est impossible (car travail uniquement en vacances scolaires).

Il n'y a pas de mention directe à cette situation dans mon contrat.

Mon employeur sera t'il en droit d'**exiger ces heures ou de l'argent** ?

Cette situation est très stressante pour moi.

Je vous remercie par avance pour votre aide précieuse.